

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 08/01/2015

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, VERNEREY Samuel.
Absent excusé :	Elisabeth ARBEZ-CARME Jean-Louis MICHARD qui donne procuration à Raphaël PERRIN Alain ROLANDEZ qui donne procuration à Alain MOYAT
Secrétaire de séance :	MICHAUD Sylvie

Madame Claudie PILLARD, 2^{ème} adjointe donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 24/11/2014 qui est approuvé à l'unanimité.

Dans l'attente de M. le Maire, retenu par une réunion suite aux événements du 07/01/2015, Mme Claudie PILLARD, 2^{ème} Adjointe prend la présidence de l'assemblée.
Les points 4, 5, 8, 9 a, 9 b sont traités.

M. le Maire arrive à 21h05 et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Carole Arbez-Carme épouse Sanchez décédée le 03/01/2015 à l'âge de 32 ans et des victimes de l'attentat du 07/01/2015.

Il informe également l'assemblée qu'une marche silencieuse, sans prise de parole, aura lieu à Saint-Claude le 10/01/2015 à 11h30.

I. MAISON DE L'ENFANCE : TARIFS- REGLEMENTS **INTERIEURS-CONTRATS DE TRAVAIL**

A) TARIFS

M. le Maire informe l'assemblée de la demande des services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de considérer le mercredi après-midi comme une période périscolaire plutôt qu'extrascolaire, et ce, suite à la réforme des rythmes scolaires. Les autres tarifs restant inchangés conformément à la délibération N° 85 du 10/12/2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte la tarification suivante en périscolaire pour le mercredi après-midi :

	Mercredi après midi yc le goûter
QF1 - Moins DE 750€	2.60€
QF2 - De 750€ à 950€	3.37€
QF3 - De 950€ à 1100€	4.13€
QF4 - De 1100€ à 1350€	4.90€
QF5 - Plus de 1350€	5.67€

B) REGLEMENTS INTERIEURS CRECHE ET ALSH

M. le Maire rappelle la nécessité de disposer de règlements intérieurs respectifs pour la crèche et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),

Les élus de la commission Maison de l'Enfance ont effectuées les mises à jour sur les règlements existants pour une application au 01/01/2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte et entérine les règlements intérieurs tels que présentés.

C) CONTRATS DE TRAVAIL

M. le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de Mme Nadine BONJOUR de ne pas donner suite à sa mission sur la partie administrative de la Maison de l'Enfance.

Par conséquent, une réorganisation du personnel s'est imposée. La commission des élus de la Maison de l'Enfance s'est réunie pour avancée plusieurs propositions. Après étude, il est décidé que Mme Solenn PELOTTE, directrice de l'ALSH assurerait la partie administrative de la Maison de l'Enfance.

D'autre part, compte tenu de ces éléments, un réaménagement des postes est approuvé.

A compter du 01/01/2015, Mme Sonia GONCALVES-PEIRERA occupe le poste de Directrice de la crèche et Mme Solenn PELOTTE celui de l'ALSH.

II. LOTISSEMENT

M. le Maire informe l'assemblée que les plans des réseaux humides seront transmis le 16/01/2015.

D'autre part, une rencontre avec le SIDEC est programmée le 15/01/2015.

A partir de là, il y aura possibilité de déposer le permis d'aménager.

S'agissant des terrains, M. le Maire fait part à l'assemblée que l'affaire est en cours concernant la propriété des consorts Benoit-Gonin et non solutionnée pour l'instant pour la propriété des consorts REGARD.

III. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire rappelle le montant du remboursement des emprunts en cours, qui s'élève à 45 181 € pour l'année 2015 et qui passera à 25 858 € pour l'année 2016.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur les projets à réaliser en 2015 afin d'anticiper les dépenses susceptibles d'être prises en charge. Dans un premier temps, il ressort les investissements suivants:

- Achèvement du parking de "La Curtine,"
- Emprunt Lotissement
- Changement de la voiture de service
- Travaux de voirie
- 2^{ème} tranche du changement des ampoules de l'éclairage public en liaison avec le SIDEC

IV. PRISE EN CHARGES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012, l'assemblée est informée de la possibilité d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2015, dans la limite du quart des sommes inscrites au budget 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit sur les chapitres suivants :

- Chapitre 21 : 23 946.00 €
- Chapitre 23 : 8 027.00 €

M. le Maire est autorisé à mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2015.

V. INTEGRATION OPERATION SIDE C

DECISION MODIFICATIVE D'ORDRE TECHNIQUE, POUR L'INTEGRATION D'UNE OPERATION SIDE C

Il est fait état des dépenses réalisées sous mandat par le SIDE C concernant le remplacement de matériel vétuste en matière d'éclairage public.

Considérant qu'il convient de les intégrer dans la comptabilité pour une éligibilité potentielle au titre du Fond de Compensation pour la TVA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette intégration comptable en procédant aux écritures d'ordre suivantes sur le budget 2014 :

Compte 2315 D Chap 041(Immos en cours installations Techniques)	+ 30 740.34€
Compte 1328 R Chap 041 (Subventions Autres) Part ADEME	+18 000.00€
Compte 238 R Chap 041 (Avances/Cde immobilisations corporelles) Part Collectivité	+ 12 740.34€

VI. CAISSE D'EPARGNE : CARTE ACHAT PUBLIC

M. le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour la collectivité de disposer d'une carte Achat Public proposée par la Caisse d'Epargne.

Ce moyen de paiement permet de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès des fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité de la collectivité. Le délai de paiement aux fournisseurs est de 3 à 5 jours.

Le montant plafond global est fixé à 24 000€ annuel.

Le coût de ce dispositif est de 20€ mensuel.

Après débats, et compte tenu des frais, l'assemblée souhaite un inventaire des besoins avant de se prononcer favorablement.

VII. OUVERTURE POSTE DE REDACTEUR

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En date du 20 février 2014, la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable et a promu Mme Christine ROSSERO au grade de rédacteur territorial dans le cadre de la promotion interne 2014.

M. le Maire propose de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01 janvier 2015, et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à cette proposition et décide autorise M. le Maire à prendre l'arrêté de nomination.

VIII. COURRIERS DIVERS

A) INSEE : POPULATION

Par courrier en date du 15/12/2014, l'INSEE communique la population légale en vigueur sur notre commune à compter du 01/01/2015.

- Population municipale :	681
- Population comptée à part (Gendarmerie Cantou des Saphirs) :	24
- Population totale :	705

B) COLLEGE PRE SAINT-SAUVEUR

Il est donné lecture du courrier de remerciements de M. le Proviseur du collège du Pré St Sauveur suite à la décision du Conseil Municipal du 24/11/2014 d'allouer une aide financière pour l'organisation de différents voyages scolaires et projets éducatifs.

4 élèves de Septmoncel sont concernés. En vertu d'une délibération prise par le Conseil Municipal, une aide de 30 € par élève est accordée.

IX. QUESTIONS DIVERSES

A) PNR : PROPOSITION ACCUEIL DE CINEMA EN PLEIN AIR

Par courrier en date du 16/12/2014, le PNR du haut-Jura en partenariat avec Ecran Mobile / Ligue de l'enseignement de Franche-Comté propose à 3 communes de son territoire d'accueillir une séance de cinéma en plein air durant la période estivale 2015.

Le conseil Municipal est favorable à manifester son intérêt pour ladite proposition.

B) ECOLE DE SEPTMONCEL

Il est donné lecture du courrier de l'équipe pédagogique de Septmoncel faisant part du projet de classe de découverte à Bellecin du 08 au 12 juin 2015.

26 élèves des classes de CE2, CM1, CM2 participeront à ce voyage.

Une aide financière visant à réduire le coût de participation des familles est sollicitée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité alloue une subvention de 7.50€ par jour et par élève conformément à la délibération du 04/12/2007 fixant les modalités d'attribution.

C) DON A L'ASSOCIATION VIEN O JARDIN

Sur proposition de M. le Maire suite au décès de la fille de Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de faire un don d'un montant de 50€ à l'association VIEN O JARDIN.

Groupement d'Echanges Solidaires situé à Le Bouscat (Gironde) dans lequel Carole était particulièrement impliquée.

D) CONSEIL GENERAL : LINEAIRE RESEAU DEPARTEMENTAL

M. le Maire fait part d'un courrier de M. le Président du Conseil Général souhaitant engager une réflexion sur l'avenir du patrimoine routier Départemental.

L'objectif de cette démarche est d'envisager le déclassement de certaines routes départementales pour un transfert aux communes.

La commune de Septmoncel est concernée par la RD 292 sur le secteur du Manon.

L'assemblée prend note de cette information et rediscutera ce point lors d'une prochaine réunion.

Séance levée à 0H30

Affiché le 13/01/2015

Le Maire,

Raphaël PERRIN